

Conférence LUT

7 novembre 2022

Histoire, mémoire et justice : les
génocides

Accroche



Zelensky accuse la Russie de génocide dans le Donbass et s'en prend aussi aux Européens

[Les Echos](#)

<https://www.youtube.com/watch?v=QlwPzqqtoec>

I-La lente construction du concept de génocide et ses interprétations.



Raphaël LEMKIN
(1900, Biélorussie -1959, Etat de NY,
Etats-Unis)

La guerre qui vient de se terminer a concentré notre attention sur le phénomène de destruction de populations entières, groupes nationaux, raciaux et religieux, tant du point de vue biologique que du point de vue culturel. [...] Toutes ces considérations nous ont amenés à voir la nécessité de **créer pour ce concept particulier un terme nouveau, à savoir le Génocide**. Ce mot est formé de deux entités : *genos*, terme grec, d'un côté, signifiant race ou clan, et *cide*, suffixe latin, de l'autre, comportant la notion de tuer. [...]

Le génocide est le crime qui consiste en la destruction des groupes nationaux, raciaux ou religieux. [...] Traiter le génocide en crime national seulement n'aurait aucun sens puisque, par sa nature même, l'auteur en est l'État ou des groupes ayant l'appui de cet État : un État ne poursuivra jamais un crime organisé ou perpétré par lui-même.

De par sa nature juridique, morale et humaine, le génocide est à considérer en tant que crime international.

Raphael Lemkin, conférence à Duke University, Caroline du Nord, 1946, *Revue d'histoire de la Shoah*, mars 2015.

La Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948)

Art II

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- a) meurtre de membres du groupe ;
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

Donc le génocide **ne se définit pas par le nombre de victimes.**

Le génocide est un type de crime parmi d'autres.
C'est une catégorie juridique parmi d'autres.

Finalité = **outil de poursuite des criminels à l'international** → espoir de **réparation** par procès et verdict.

**A-Expériences des violences de masse et
lente prise de conscience.**



© Belin Éducation/Kumensis, 2020 HGGSP Ti
© Droits réservés

Soldats allemands empaquetant des crânes herero destinés aux universités et aux musées allemands, carte postale, vers 1905.



« [...] Au total, Thomas O'Reilly obtiendra **70 témoignages**, émanant aussi bien de survivants, nama ou herero, que des témoins [...], collectera également un **grand nombre de photographies** [...]. »

Son rapport, non signé puisque officiel, sera envoyé [...] au ministère de l'Intérieur. Le *Blue Book* doit faire partie des preuves à charge contre l'Allemagne qui seront lues et étudiées lors du traité de Versailles. »

Élise Fontenaille-N'Diaye, *Blue Book, Récit*, Calmann-Lévy, 2015.

« En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte qu'ils en tiendront personnellement responsables des dits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres ».

Déclaration de la France, de l'Angleterre et de la Russie à l'encontre de l'Empire ottoman.



© Belin Éducation/Humensis, 2020 HGGSP The
© Collection Musée-Institut du Génocide arménien, Erevan

Charnier découvert par les troupes russes en 1915 (village arménien de Cheykhalan, dans les environs de Van).

Depuis les invasions mongoles, il n'y a pas eu de **boucherie, méthodique, impitoyable d'une telle ampleur**. Et ce n'est qu'un début. La famine et la peste vont suivre dans les traces sanglantes des tanks d'Hitler. L'agresseur se comporte avec une cruauté extraordinaire. Au fur et à mesure que les armées avancent, des districts entiers sont exterminés. Des dizaines de milliers d'exécutions [...] sont perpétrées par les unités de police allemande. [...] **Nous sommes en présence d'un crime sans nom.**

Winston Churchill, *discours radiophonique à la BBC*, 24 août 1941.

Suisse Juillet 1941.

Les diplomates suisses dans le Reich envoient des rapports détaillés sur les atrocités de masse.

Londres 22 août 1941.

Churchill à la BBC :
« un crime sans nom ».

Vatican 9 mars 1942.

Le chargé d'affaires parle d'extermination dans son rapport au Vatican.

Pologne Fin juillet 1942.

La résistance polonaise a connaissance de Treblinka et transmet l'information à Londres. **Été 1942.**
Le gouvernement polonais en exil reçoit des témoignages sur le ghetto de Varsovie.

Allemagne 2 août 1942. Le SS K. Gerstein se rend à Belzec, est témoin du gazage de Juifs.

Genève Août 1942.

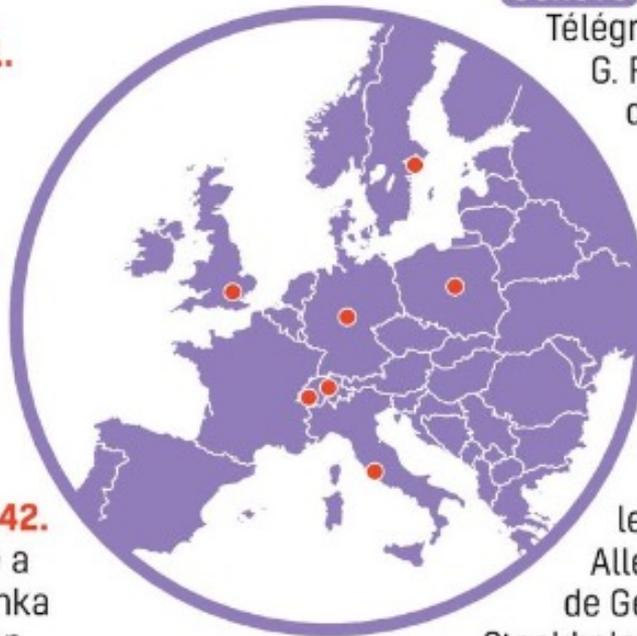
Télégramme rédigé par G. Riegner, représentant du Congrès juif mondial en Suisse et adressé au Foreign office de Londres et au consulat américain de Genève.

Stockholm

Août 1942.

K. Gerstein informe le diplomate suédois en Allemagne. Le témoignage de Gerstein parvient à Stockholm qui ne donne pas suite.

Washington 8 décembre 1942. F.D. Roosevelt indique qu'il est informé de la tragédie des Juifs d'Europe.



Le 3 décembre 1944, le rédacteur en chef du *Washington Post*, Eugène Meyer, saluait « génocide » comme le seul mot convenable pour désigner le gazage et la crémation à Auschwitz-Birkenau de 1 765 000 Juifs entre avril 1942 et avril 1944 :

« [...] Les chambres à gaz et les crémations n'étaient pas des improvisations. Ils étaient des instruments scientifiquement conçus pour l'extermination d'un groupe ethnique entier »

B-Nommer et juger : les impératifs de l'après-guerre

Considérant que les Nations unies ont, à diverses reprises, proclamé leur intention de traduire en justice les criminels de guerre ;

Considérant que la Déclaration publiée à Moscou le 30 octobre 1943 sur les atrocités allemandes en Europe occupée. [...]

Article 6

Le Tribunal établi [...] sera compétent pour juger et punir toutes personnes qui, agissant pour le compte des pays européens de l'Axe, auront commis, individuellement ou à titre de membres d'organisations, l'un quelconque des crimes suivants. [...]

(a) Les crimes contre la paix [...] (b) Les crimes de guerre [...] (c) Les crimes contre l'humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.



C-Un concept problème



Le génocide des Herero et Nama



Le génocide des Arméniens



La Shoah



Le génocide des Tutsi au Rwanda

« Inflation boursouflée » Philippe Rahxon

Dérives

Mésusages

Banalisation

Instrumentalisation

Conflits mémoriels

Rapports de force et géopolitique

Limites

Primo, **l'élément matériel**. Il s'agit de l'ensemble des actes criminels énumérés par l'article II de la Convention.

Secundo, **l'élément moral, l'intention**. Il s'agit du trait caractéristique d'un point de vue juridique. Cet élément doit être prouvé, mais la Convention ne fournit aucune règle particulière en matière de preuve.

Tertio, **le destinataire particulier**. Il s'agit du groupe national, ethnique, racial ou religieux.

Jacques Sémelin docteur en histoire contemporaine à la Sorbonne depuis 1986 ; habilité à diriger des recherches à [Sciences Po](#) en 1997. Titulaire d'un DESS de psychopathologie ([université Paris 5](#)). De 1986 à 1988 il a été post-doctoral fellow à [Harvard University \(Center For International Affairs\)](#). En 2007, qualifié par le CNU professeur des universités en science politique et en histoire moderne. A fondé et dirigé l'[Online Encyclopedia of Mass Violence](#), dont il est président depuis janvier 2011. Il est membre des comités scientifiques des revues *European Review of History*, *Journal of Genocide Research* et [Vingtième siècle](#). Il est aussi membre de l'[International Association of Genocide Scholars](#).



1-Utiliser une norme qui est, par définition, politique = un problème.

2-La soumission, l'éradication et l'insurrection

Vincent DUCLERT

historien, chercheur et enseignant à l'EHESS, ancien directeur du Centre Raymond Aron (EHESS-CNRS). Spécialiste de l'affaire Dreyfus et des engagements démocratiques au XIXe siècle, il est, en autres, l'auteur d'une biographie de Jaurès et d'une étude sur la France face au génocide des Arméniens. En 2019, il dirige le rapport de la Mission ministérielle d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse. La même année, Emmanuel Macron le nomme à la tête de la Commission de recherche sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda. Le 26 mars 2021, il remet le [rapport](#) de son équipe au Président de la République.



L'affaire Pétré-Grenouilleau

publié le 5 février 2006 (modifié le 15 août 2019)



L'historien Olivier Pétré-Grenouilleau a été poursuivi au civil, devant le tribunal de grande instance de Paris, par Patrick Karam, au nom du collectif DOM, qui lui reprochait d'avoir relativisé la nature de l'esclavage dans un entretien publié par le *Journal du dimanche* du 12 juin 2005 pour contestation de crime contre l'humanité après avoir écrit « *Les traites négrières ne sont pas des génocides* ». Patrick Karam a finalement retiré sa plainte. Nous reproduisons l'article à ce sujet de Jean-Baptiste de Montvalon dans *Le Monde* du 4 février 2006 et celui de Didier Arnaud et Hervé Nathan dans *Libération* du 30 novembre 2005.



Menu



Politique International CheckNews Culture Idées et Débats Socié

TRIBUNE

Liberté pour l'histoire



Une pétition pour l'abrogation des articles de loi contraignant la recherche et l'enseignement de cette discipline.

publié le 13 décembre 2005 à 4h57

Emus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé et par les procédures judiciaires touchant des historiens et des penseurs, nous tenons à rappeler les principes suivants :

L'histoire n'est pas une religion. L'historien n'accepte aucun dogme, ne respecte aucun interdit, ne connaît pas de tabous. Il peut être dérangeant.

L'histoire n'est pas la morale. L'historien n'a pas pour rôle d'exalter ou de condamner, il explique.

Quand l'ombre du génocide
des Ouïghours plane sur
la Coupe du Monde au Qatar



Extrait du compte
Instagram de Raphaël
Glucksmann

Le cas des Rohingyas

<https://information.tv5monde.com/info/en-birmanie-les-rohingyas-victimes-d-un-genocide-estiment-les-etats-unis-449497>



Ukraine et HOLODOMOR



Soldat de l'armée rouge gardant, fusil à la main, un entrepôt de céréales réquisitionnées durant l'Holodomor en Ukraine, au début des années 1930. © Getty - Pictures From History/Universal Images Group

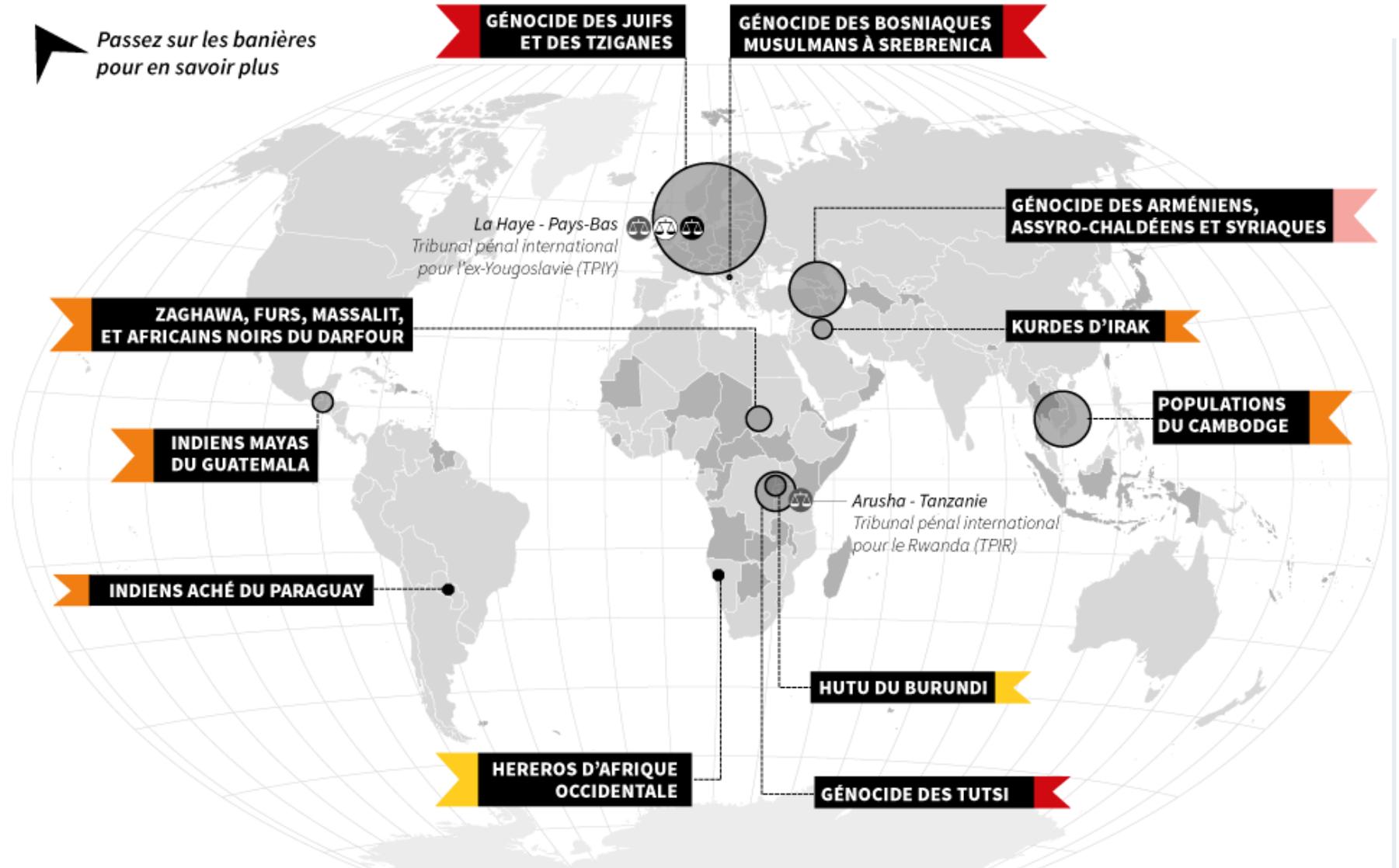


Manchette du Matin, dans l'édition du 29 août 1933 : le témoignage d'un couple d'exilé ukrainien est en Une.



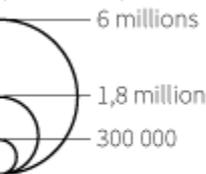
Contrairement à bien des clichés qui circulent et ne datent pas de 1933, cette photo de Kharkiv fait partie de la série que Wienerberger fera passer à l'ouest. - Alexander Wienerberger via Creative commons

▶ Passez sur les bannières pour en savoir plus



Des crimes de masse...

NOMBRE DE VICTIMES
(Estimation)



... difficiles à définir...

MASSACRE DE MASSE...

- ... officiellement reconnu et qualifié de génocide par les Nations unies (ONU)
- ... de type génocidaire, dont les responsables ont fait ou font l'objet d'une action en justice pour crime de génocide
- ... reconnu comme génocide par l'ONU, mais sans mise en place d'une procédure juridique
- ... de type génocidaire, ne faisant pas l'objet d'action en justice pour le moment

... malgré l'existence d'un cadre juridique.

CONVENTION DE L'ONU POUR
LA PRÉVENTION ET LA RÉPRESSION
DU CRIME DE GÉNOCIDE
du 9 décembre 1948

- Etats parties à la Convention
- Etats ne reconnaissant pas la Convention

JURIDICTIONS INTERNATIONALES

- 🏛️ **Cour pénale internationale (CPI)**, créée en 1998 et compétente pour juger les auteurs présumés de crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre
- 🏛️ **Tribunal pénal international (TPI)**, antérieur à la création de la Cour pénale internationale
- 🏛️ **Cour internationale de justice (CIJ)**, organe judiciaire de l'ONU, compétent pour juger les Etats.

II-Les génocides juif et tzigane à la
croisée de l'histoire, des mémoires
et de la justice.

Simone Veil au sortir de la 2nde Guerre Mondiale

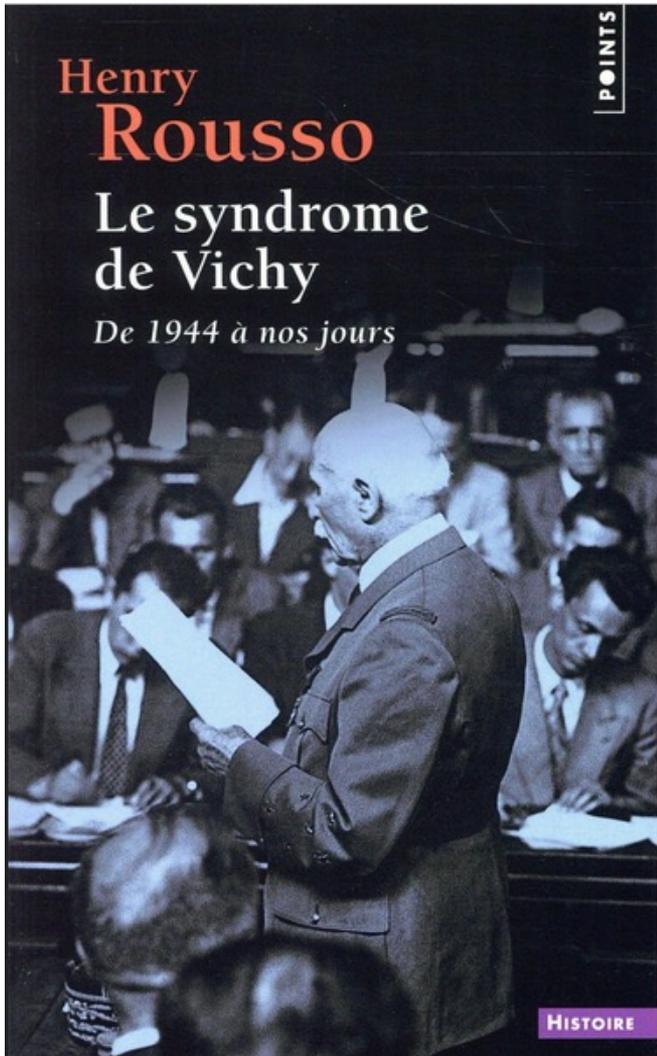
« Je ne vois pas du tout comment des historiens qui n'avaient pas été sur les lieux, alors qu'on n'avait si peu parlé des camps, pouvaient eux tout d'un coup en faire l'histoire. »

Simone Veil et Jacques Chirac inaugurant le « Mur des noms », Mémorial de la Shoah, Paris, 2005.



**A-De la mémoire blessée à la mémoire à
la mémoire reconnue.**

Le « résistancialisme » d'Henry Rousso à l'ouest



La guerre antifasciste à l'est

Lors de l'inauguration le 16 avril 1967 à Auschwitz du monument dédié « aux victimes du fascisme », le Premier ministre polonais et les intervenants suivants réussirent l'exploit de prendre la parole pendant trois heures sans prononcer une seule fois le mot « juif ».

Sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Auschwitz était inscrit en 1979 comme « camp de concentration d'Auschwitz ».

Le procès Eichmann, les époux Klarsfeld et « l'ère du témoin »



© Belin Éducation/Humensis, 2020 HGGSP Tie
© Gamma-Rapha/Keystone / KEYSTONE-FRANCE



Beate et Serge Klarsfeld aux obsèques de Xavier Vallat, ancien commissaire aux questions juives, à Pailharès, en 1972. (Photo Elie Kagan.BDIC)

Le procès Eichmann marque un véritable tournant dans l'émergence de la mémoire du génocide [...]. Eichmann, ordonnateur de la « Solution finale », caché sous une fausse identité en Argentine, avait été enlevé par les services secrets israéliens en mai 1960, clandestinement emmené en Israël et jugé à Jérusalem à partir du 11 avril 1961. Avec ce procès, la mémoire du génocide devient constitutive d'une certaine identité juive, tout en revendiquant fortement sa présence dans l'espace public. [...] Pour la première fois, un procès se fixe comme objectif explicite de **donner une leçon d'histoire**. Pour la première fois, apparaît le thème de la pédagogie et de la transmission [...]. Le procès Eichmann marque aussi l'avènement du témoin. En effet, à la différence du procès de Nuremberg où l'accusation s'était fondée principalement sur des documents, le procureur israélien, Gideon Hausner, décide de construire la scénographie du procès sur la déposition des témoins. [...] Avec le procès Eichmann, **le survivant des camps et des ghettos acquiert son identité** de survivant parce que la société la lui reconnaît.

Annette Wieviorka, « La mémoire de la Shoah », *La Mémoire entre histoire et politique, Les Cahiers français*, La Documentation française, juillet-août 2001.

Les 5 procès en France

	Fonction	Procès
Jean Leguay	Délégué du Secrétaire général de la police (René Bousquet) dans les territoires occupés à partir d'avril 1942.	Il est inculpé en 1979, mais meurt avant la fin de l'instruction.
Klaus Barbie	Chef de la Gestapo de la région lyonnaise à partir de 1943.	Jugé après avoir été expulsé de Bolivie, il est condamné en 1987 à perpétuité pour crimes contre l'humanité.
Paul Touvier	Chef de la milice lyonnaise à partir de 1944.	Il est inculpé en 1981 et arrêté en 1989. En 1994, il est le premier Français condamné pour crimes contre l'humanité.
Maurice Papon	Secrétaire général de la Préfecture de Gironde (1942-1944).	Il est inculpé en 1983 et condamné en 1998 à une peine de dix ans de réclusion criminelle, d'interdiction des droits civiques, civils et de famille pour complicité de crimes contre l'humanité.
René Bousquet	Délégué du Secrétaire général à la police du régime de Vichy du 18 avril 1942 au 31 décembre 1943.	Inculpé en 1991, assassiné en 1993, il n'a pas été jugé.
Aloïs Brunner	Chef du camp d'internement et de transit de Drancy à partir de juillet 1943.	À la suite d'une plainte déposée en 1987 par Serge et Beate Klarsfeld, il est condamné en 2001 à la prison à perpétuité par contumace pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Les manuels scolaires, Chirac et la rafle du Vel d'Hiv



Lire
le Journal



Lire
l'Hebdo

L'ACROIX

S'abonner

À vif

France

Monde

Religion

Economie

Culture

Environnement

Accueil > France

Rafle du Vél' d'Hiv: « Il y a un avant et un après le discours de Jacques Chirac »

Entretien Le 16 juillet 1995, au Vélodrome d'Hiver, Jacques Chirac devient le premier président à reconnaître la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs vers l'Allemagne. Vingt-cinq ans plus tard, l'historien Jacques Semelin évoque un héritage fondateur, bien qu'en proie à une « dérive mémorielle ».



LE MONDE *diplomatique*



NUMÉRO DU MOIS ARCHIVES CARTES AUDIO MANIÈRE DE VOIR HORS-SÉRIES BLOGS À PROPOS



pages d'histoire occultées

« Manière de voir » #82 • août-septembre 2005

Le(s) génocide(s) dans les manuels scolaires

« Avec une minuscule, écrit un manuel, génocide désigne l'extermination volontaire et systématique d'un peuple. Avec une majuscule, il désigne plus précisément le génocide des juifs et des Tsiganes. »

PAR MAURICE T. MASCHINO

APERÇU

Lois mémorielles contre négationnisme

La mémoire, ou ce qu'on désigne ainsi, est devenue un élément déterminant de l'affirmation des identités collectives de groupes ou de nations. [...] Elle donne lieu à de nouvelles formes de revendications sociales et de politiques publiques, les « politiques de mémoire », actions volontaristes et finalisées destinées à promouvoir une certaine représentation du passé. Elle ne se limite plus [...] à des dispositifs visant à entretenir le souvenir de tel ou tel événement [...]. Elle est devenue une valeur cardinale de notre temps, [...] qui repose sur l'idée qu'il faut agir rétroactivement sur le passé pour le « réparer », pour en soigner les séquelles, pour le réécrire au nom de principes qui fonde notre présent. [...]

Henri Rousso, *Face au passé*, Belin, 2016.

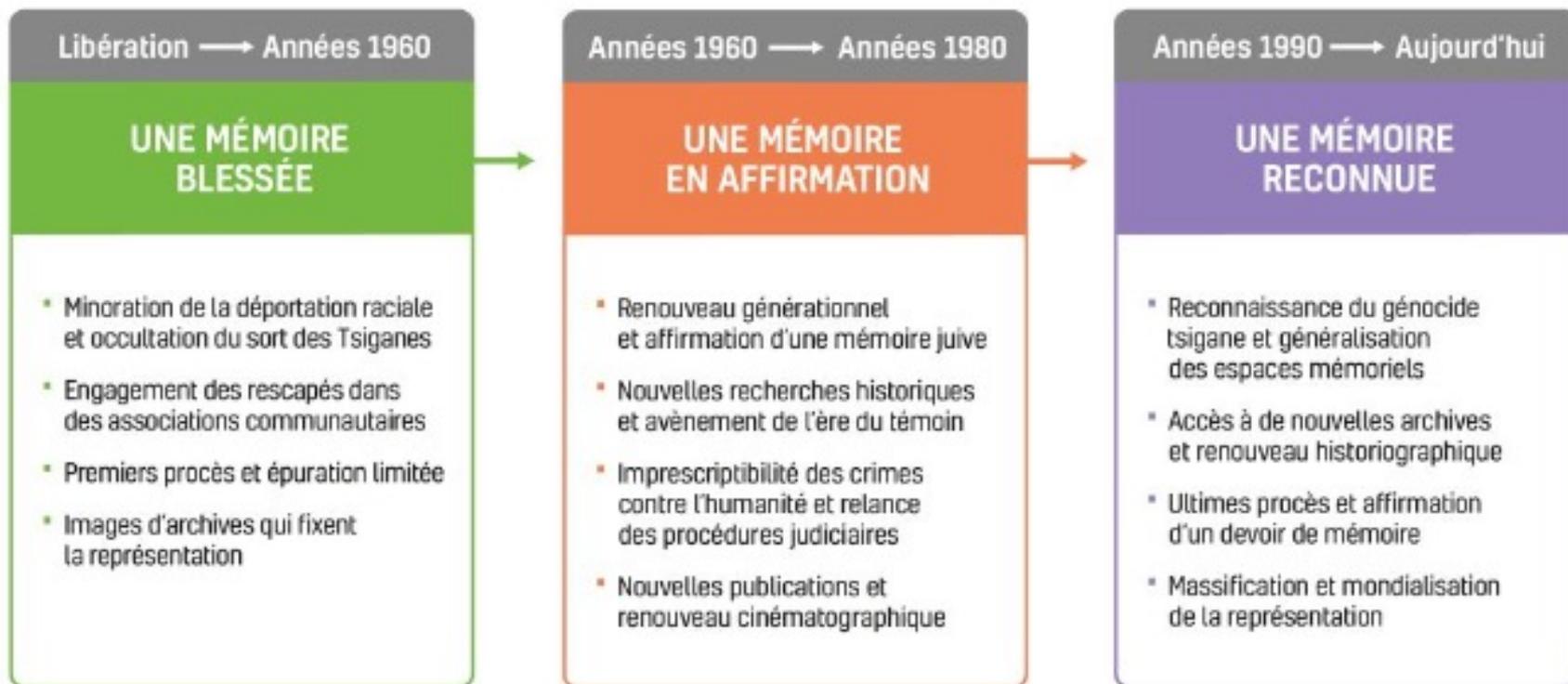
Lois qui ont pour point commun de donner un point de vue officiel sur des événements historiques. Quatre lois mémorielles sont actuellement en vigueur en France :

-la loi du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (dite "loi Gayssot") qui crée le délit de négationnisme du génocide des juifs

-la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 (en complément, un décret du 10 avril 2019) instaure une commémoration annuelle du génocide arménien. La date de la commémoration est fixée au 24 avril.

-la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité (dite loi Taubira)

- la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés(depuis art 4 retiré).



B-Faire vivre la mémoire ; des lieux et des commémorations.

Lieux de génocide transformés en lieu de mémoire



Les *photographies du Sonderkommando* sont quatre photos floues prises clandestinement par un *Sonderkommando*, en août 1944 dans le camp d'Auschwitz II-Birkenau. Rares documents photographiques témoignant du génocide en cours d'exécution, elles sont conservées au musée d'État d'Auschwitz-Birkenau.

Vue de la porte principale du camp d'Auschwitz II. A droite, le camp de concentration ; à gauche, le camp tzigane. Les chambres à gaz et fours crématoires sont à l'extérieur du camp ou derrière le photographe.





En Ukraine, en mémoire des morts de la Shoah « par balles »



© Belin Éducation/Humensis, 2020 HGGSP Tie
© Shutterstock/ViralMind

Des musées pour l'histoire et la mémoire

Yad Vashem, la coupole et la salle des noms.

Le hall circulaire central abrite l'ensemble de la collection des « [Feuilles de témoignage](#) » qui sont de courtes biographies de chacune des victimes de la Shoah. Plus de deux millions de feuilles sont conservées dans ce réceptacle circulaire, le long de la paroi extérieure de ce hall qui est assez grand pour en contenir six millions.

Le plafond de la salle est constitué d'un cône de dix mètres de hauteur, orienté vers le ciel, sur les parois duquel sont exposés 600 photographies et fragments de feuilles de témoignages.



Mémorial de la Shoah, Paris.



Des commémorations pour unir



Depuis 2016, inauguré par François Hollande, un seul monument français rend hommage aux Tziganes : 14 d'entre eux, surtout des anciens et des enfants, ont été abattus le 23 juin 1944 à St Sixte (Loire)

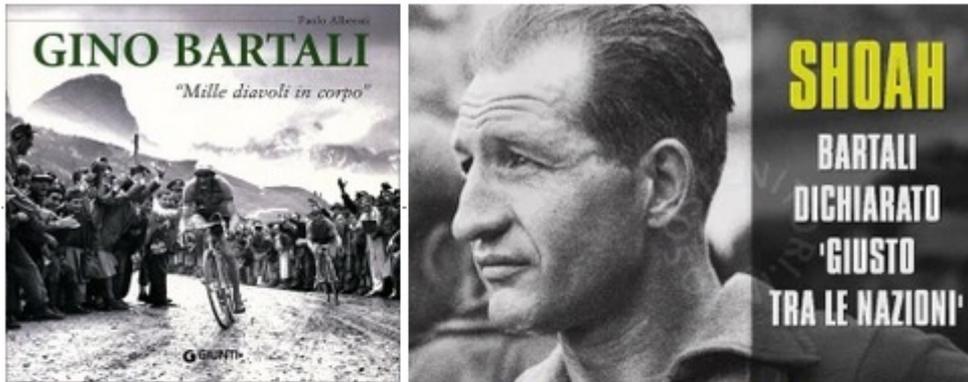


Situé face au Parlement allemand, proche de ceux consacrés aux victimes de la Shoah et aux homosexuels tués par les nazis, le monument consacré aux Tziganes a été inauguré par la chancelière allemande Angela Merkel en 2012. Un triangle placé au centre d'une eau noire rappelle la marque portée par les déportés tziganes dans le système concentrationnaire nazi.



Dépôt des gerbes lors de la cérémonie du Vel D'Hiv du 16 juillet 2017 par le Président français Emmanuel Macron et le Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu.

Juste parmi les Nations

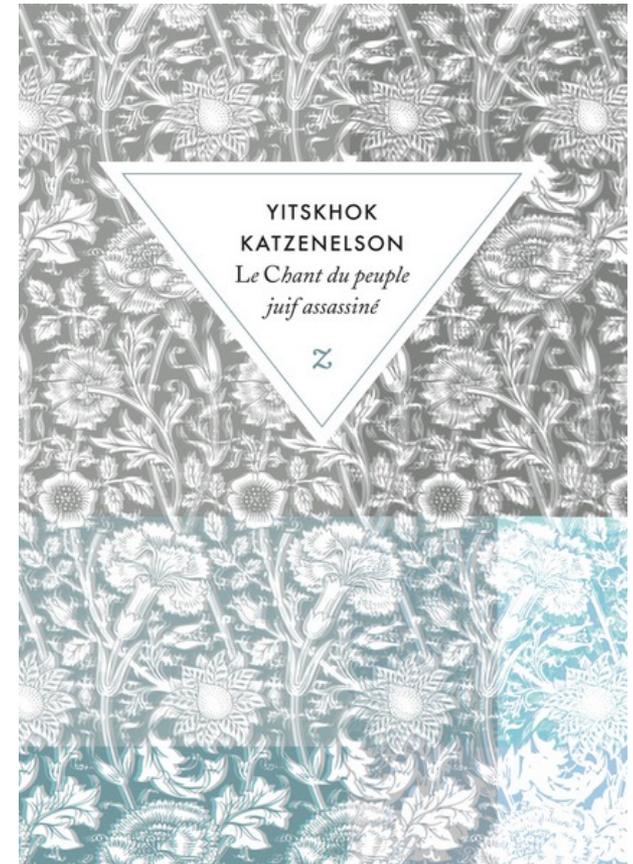
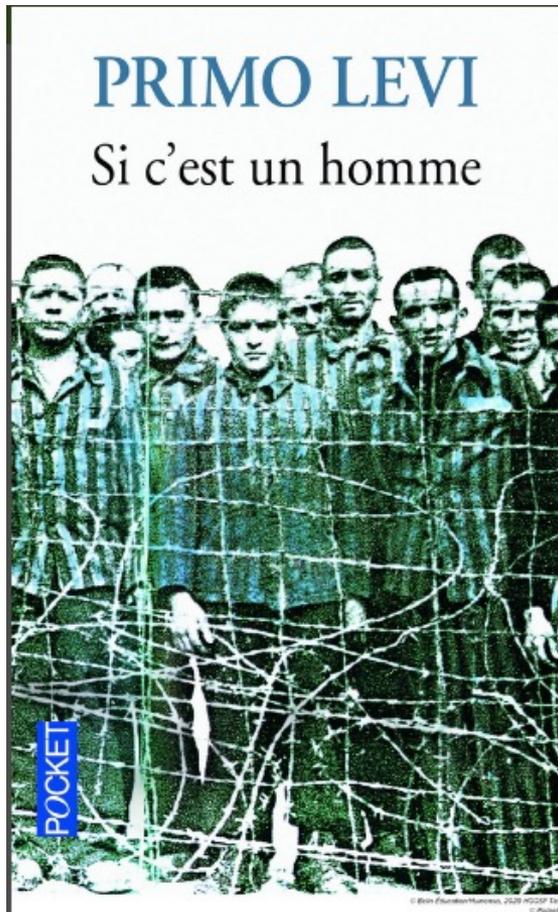


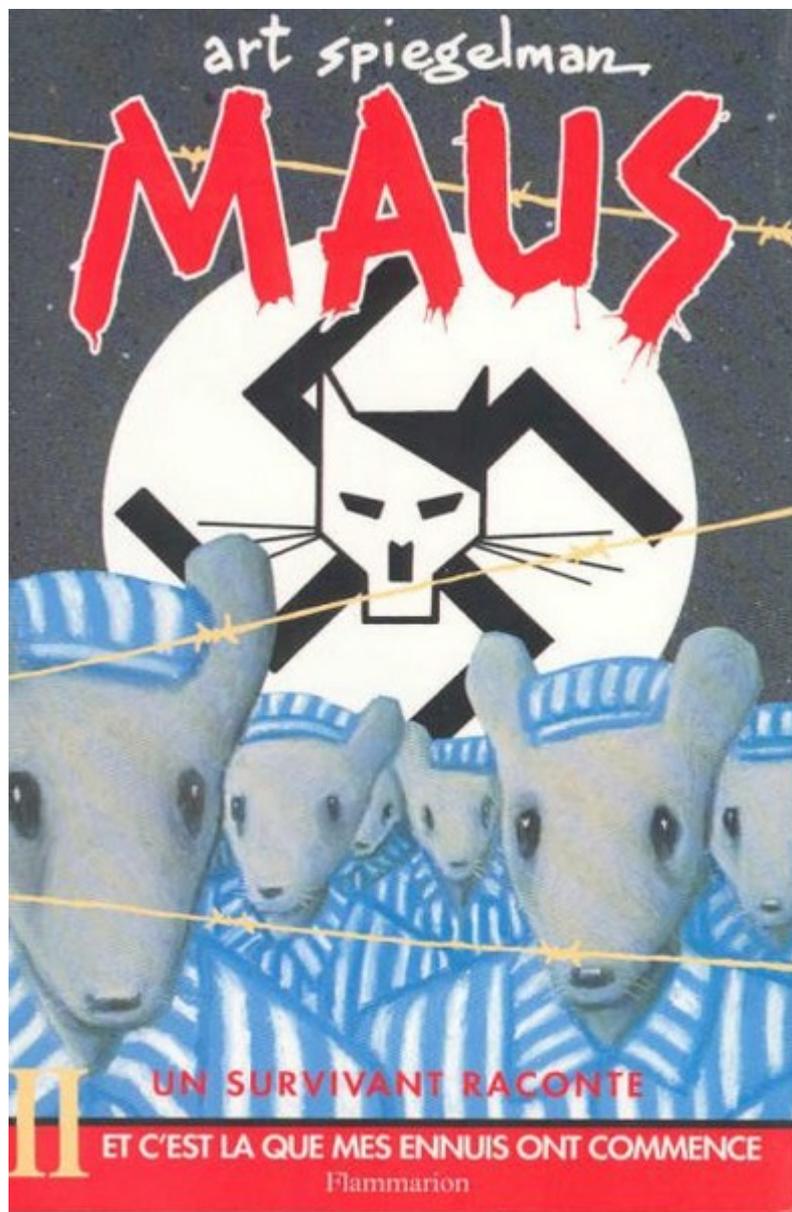
Gino BARTOLI : Double vainqueur du Tour de France (1938-1948) et triple vainqueur du Tour d'Italie, Bartali, décédé en 2000, avait gardé le secret sur cette partie de ses exploits.



http://www.lemonde.fr/cyclisme/video/2018/05/02/le-secret-de-gino-bartali-le-coureur-cycliste-qui-sauva-huit-cents-juifs_5293473_1616656.html

C-La transmission par l'écrit et l'image





Les Tsiganes portaient [...] un triangle noir. Je suis parvenue à leur parler, car plusieurs étaient françaises ou belges, et je me suis parfois cachée dans leur block. De façon évidente, les nazis ne voulaient rien en faire d'autre que les tuer, mais ils attendaient apparemment d'en avoir le temps, au cours, en quelque sorte, d'une « mort-saison » de l'assassinat. [...]

Dans le long catalogue des crimes nazis, il faut souligner le martyre des Tsiganes : toutes les variétés d'assassinats ont été essayées sur eux, plus souvent que sur n'importe quel autre peuple, ils ont dû servir de cobayes pour les expériences « scientifiques », et, à Ravensbrück, si quelques Allemandes ont été stérilisées à titre punitif et individuel, il n'y eut de stérilisations en série que celles des Tsiganes – y compris les toutes petites filles, qui en sont mortes. Et pourquoi ? Quel fut le crime de ces pauvres gens ? [...] Les « lois raciales » de 1935 en firent des parias. Dès cette date, la nationalité allemande leur avait été retirée, et, dès 1938, ils furent mis en résidence surveillée et reçurent une pièce d'identité spéciale. Les premières déportations des Tsiganes eurent lieu en mai 1940, et en février 1943 un convoi tsigane arriva à Auschwitz.

Germaine Tillion, *Ravensbruck*, Seuil, 2015.

Ana Novac (1929-2010)

***Les beaux jours de ma jeunesse*, 1968.**

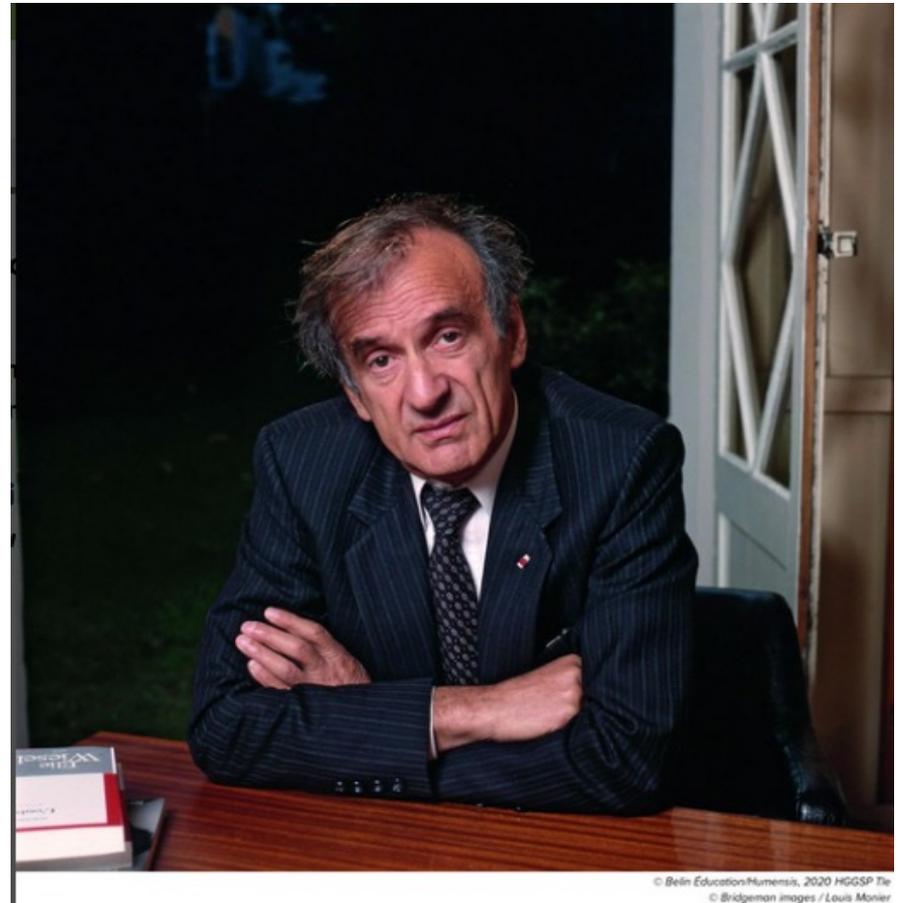
Le journal intime d'une survivante roumaine, écrit en captivité.



© Belin Education/Humensis, 2020 HGGSP Tit
© Gamma-Rapha / Louis Monier / Louis MONIER

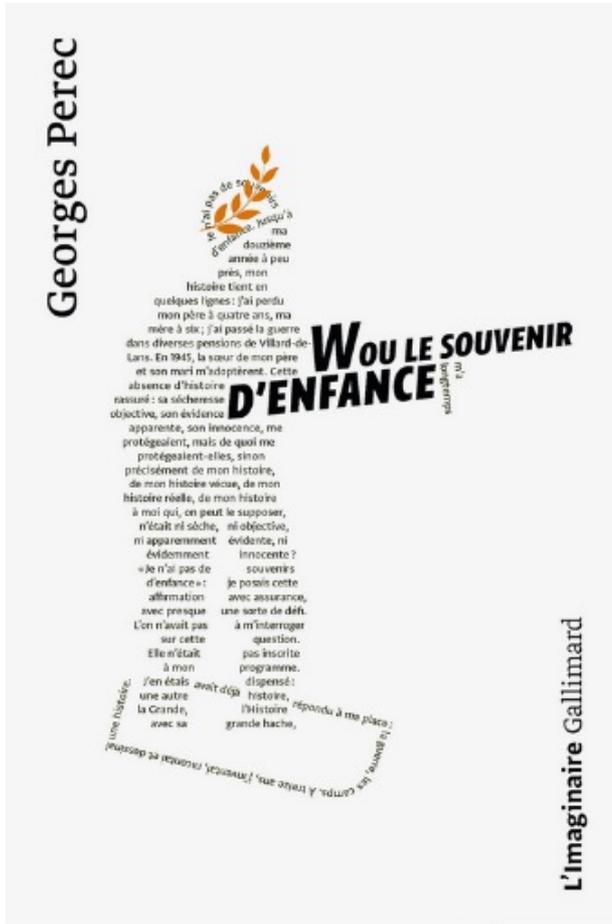
Élie Wiesel (1928-2016)

***La Nuit*, 1955 en yiddish, 1958.**



© Belin Education/Humensis, 2020 HGGSP Tit
© Bridgeman images / Louis Monier

La littérature fictionnelle du génocide fait dialoguer deux interrogations :
 « Quelle est la légitimité de l'art confrontée à la souffrance extrême ? (Theodor Adorno) et « Seul l'art a le pouvoir de sortir la souffrance de l'abîme » (Aharon Appelfeld).



Robert Merle (1908-2004)

La mort est mon métier, Gallimard, 1952.

Les pseudo-mémoires de Rudolf Hoess, commandant du camp d'Auschwitz-Birkenau.

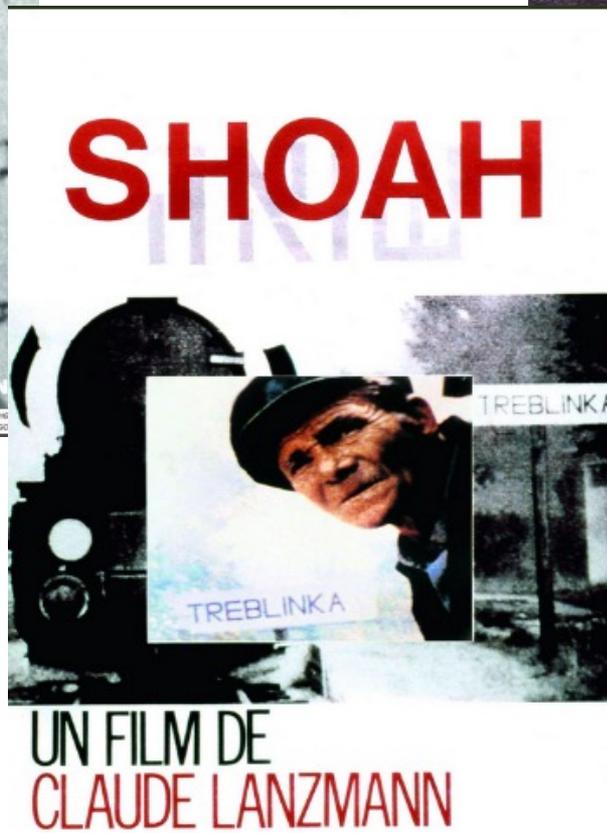
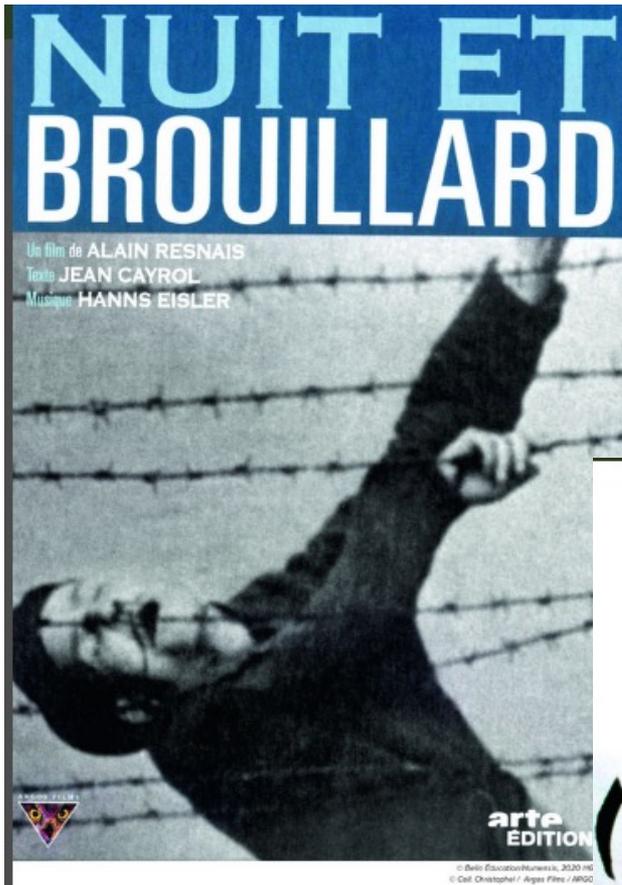
Yannick Haenel (né en 1967)

Jan Karski, Gallimard, 2009.

Jan Karski est un résistant polonais envoyé auprès des Alliés pour témoigner de la réalité de l'extermination des Juifs menée en Pologne. L'auteur associe fiction et témoignage pour reconstituer le parcours de ce messager de l'indicible.

Miguel Haler

La route des gitans, Ginkgo, 2008





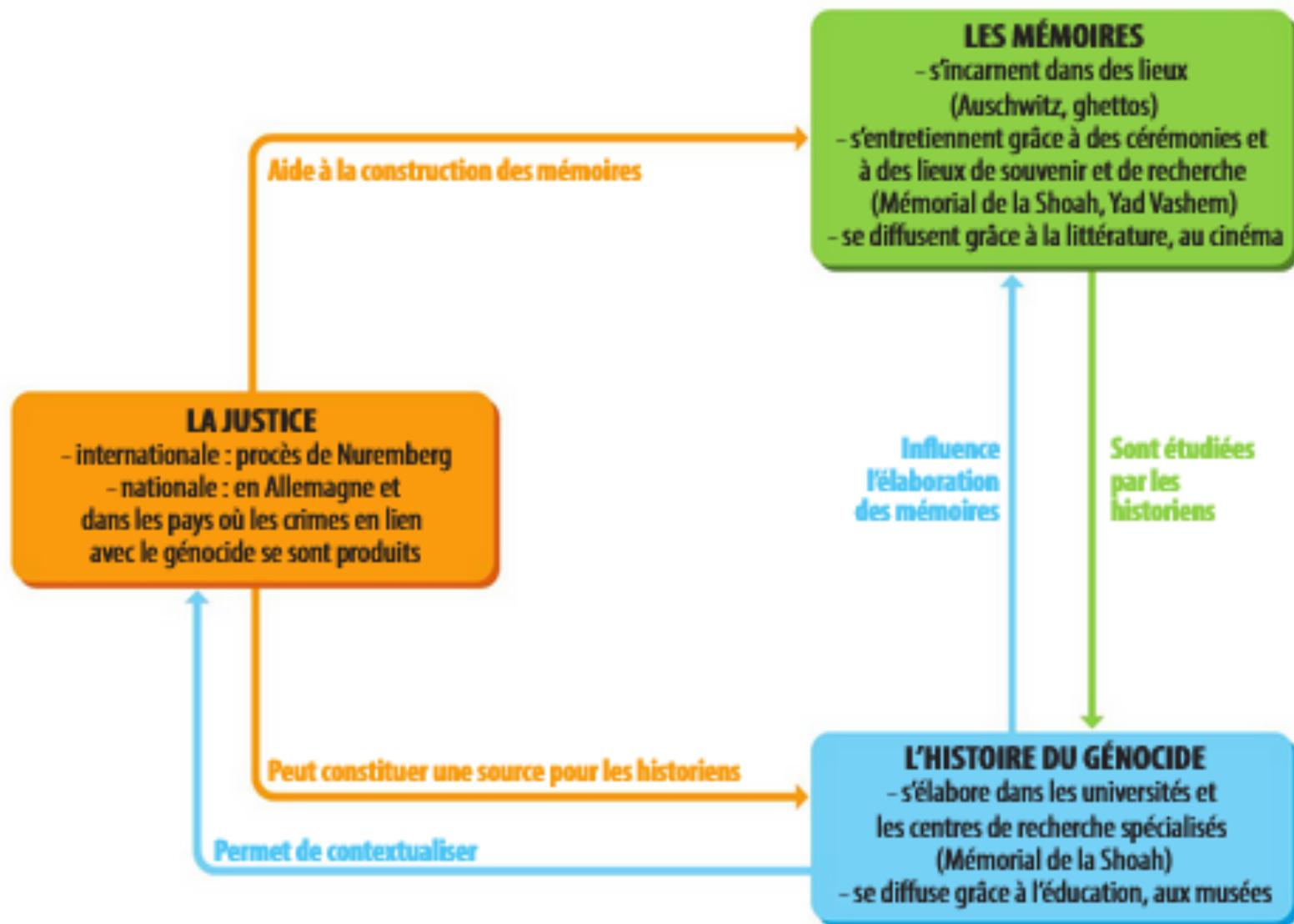
© Belin Éducation/Humensis, 2020 HGGSP Tie
© Photo Matthias Reichelt

Ceija Stojka, sans titre ; au dos : Vienne/Auschwitz,
acrylique sur carton, sans date, 50 x 70 cm, collection
Hodja et Nuna Stojka.

Déportée à 10 ans, rescapée
des camps nazis, Ceija Stojka
est devenue à plus de 50 ans
poète, chansonnière,
dessinatrice et peintre pour
témoigner de l'horreur subie
par le peuple rom.



"Je n'ai pas peur / ma peur
est restée à Auschwitz et
dans les camps / auschwitz
est mon manteau, bergen
belsen ma robe / et
ravensbrück mon tricot de
corps / de quoi devrais-je
avoir peur"



III-Autres génocides, autres débats.

A-Le génocide arménien au cœur de tensions géopolitiques

Réactions de Recep Tayyip ERDOGAN face aux reconnaissances progressives du génocide arménien par des puissances étrangères.

"On estime que 15 % de la population algérienne a été massacrée par les Français à partir de 1945. Il s'agit d'un génocide." Le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, a déclenché une polémique vendredi 23 décembre 2012 en ripostant à l'adoption, la veille, d'une proposition de loi pénalisant la négation des génocides à l'Assemblée nationale.

« Si vous parlez de génocide, vous devez vous regarder dans un miroir. Je n'ai même pas besoin de mentionner les Amérindiens. On le sait déjà. Quand tout cela est connu, vous ne pouvez pas accuser la nation turque de génocide », a encore lancé M. Erdogan à l'adresse de son homologue américain. *« Les accusations de génocide sont tellement sensibles qu'elles ne peuvent être utilisées à des fins politiques »,* a-t-il ajouté.

Extrait du journal *Le Monde*, 26 avril 2021, www.lemonde.fr

Chavarche Missakian est un rescapé des premières déportations de Constantinople d'avril 1915. Réfugié en France, il dirige *Haratch*, quotidien arménien publié à Paris de 1925 à sa mort en 1957.

Un mot nouveau [...] forgé par un enseignant américain, Lemkin, qui en explique le sens [...]. Nous suivons le procès de Nuremberg et notre esprit nous tire vers un monde lointain, où de la même façon se sont commis des « crimes de guerre » selon un plan conçu et prémédité hier [...] afin d'anéantir un peuple abandonné et sans défense au cours de la Grande Guerre. [...] À cette époque où étaient donc les juristes et les juges d'aujourd'hui ?

Chavarche Missakian, *Haratch*, 9 décembre 1945, cité par Annette Becker, *Les messagers du désastre*, Fayard, 2018.

Date	État	Autorité(s)
9 février 1916	États-Unis d'Amérique	Sénat
6 août 1919	États-Unis d'Amérique	Congrès
11 mai 1920	États-Unis d'Amérique	Sénat (résolution)
20 avril 1965	Uruguay	Parlement (résolution)
9 avril 1975	États-Unis d'Amérique	Chambre des représentants et Sénat
24 août 1975	Chypre	Chambre des représentants (résolution)
29 avril 1982	Chypre	Chambre des représentants (résolution)
12 septembre 1984	États-Unis d'Amérique	Chambre des représentants et Sénat
5 mai 1993	Argentine	Parlement (résolution)
14 avril 1995	Russie	Douma (résolution)
23 avril 1996	Canada	House of Commons (résolution)
25 avril 1996	Grèce	Parlement (résolution)
11 juin 1996	États-Unis d'Amérique	Chambre des représentants et Sénat
3 avril 1997	Liban	Chambre des députés (résolution)
26 mars 1998	Belgique	Sénat (résolution)
29 mars 2000	Suède	Ministre des Affaires étrangères (rapport)
11 mai 2000	Liban	Parlement (résolution)
7 novembre 2000	France	Proposition de loi adoptée par le Sénat
10 novembre 2000	Vatican	Communiqué du pape Jean-Paul II et du catholicos Garéguine II ¹
16 novembre 2000	Italie	Chambre des députés (résolution)
29 janvier 2001	France	Assemblée nationale et Sénat (loi)
13 juin 2002	Canada	Sénat (résolution)
20 août 2003	Argentine	Parlement (résolution)
16 décembre 2003	Suisse	Conseil national (résolution)
18 mars 2004	Argentine	Sénat (loi)
26 mars 2004	Uruguay	Parlement (loi)
21 avril 2004	Canada	House of Commons (résolution)
30 novembre 2004	Slovaquie	Conseil national (résolution)
21 décembre 2004	Pays-Bas	Chambre des représentants (résolution)
19 avril 2005	Pologne	Parlement (résolution)
14 juillet 2005	Venezuela	Assemblée nationale (résolution)
15 décembre 2005	Lituanie	Parlement (résolution)
15 janvier 2007	Argentine	Sénat (loi)
5 juin 2007	Chili	Sénat (résolution)
11 mars 2010	Suède	Parlement (résolution)
27 novembre 2014	Bolivie	Parlement
2 avril 2015	Chypre	Chambre des représentants (loi)
12 avril 2015	Vatican	Communiqué du pape François
15 avril 2015	Luxembourg	Chambre (résolution)
22 avril 2015	Autriche	Parlement (déclaration)
21 mai 2015	Brésil	Sénat fédéral
3 juin 2015	Bolivie	Parlement
15 juin 2015	Allemagne	Parlement (résolution)
23 juillet 2015	Belgique	Chambre des représentants (résolution)
29 octobre 2015	Paraguay	Congrès (déclaration)
2 juin 2016	Allemagne	Bundestag
26 juin 2016	Vatican	Communiqué du pape François et du catholicos Garéguine II



Le Monde
@lemondefr

Abonné

Après la France, l'Italie et la Russie, les députés néerlandais ont voté massivement en faveur de la reconnaissance du génocide arménien



Pays-Bas : les députés reconnaissent le génocide arménien

La chambre basse du Parlement a approuvé par 142 voix contre trois une motion proposant que le Parlement parle « en termes clairs du génocide arménien ».

lemonde.fr

08:43 - 23 févr. 2018

11 Retweets 16 J'aime



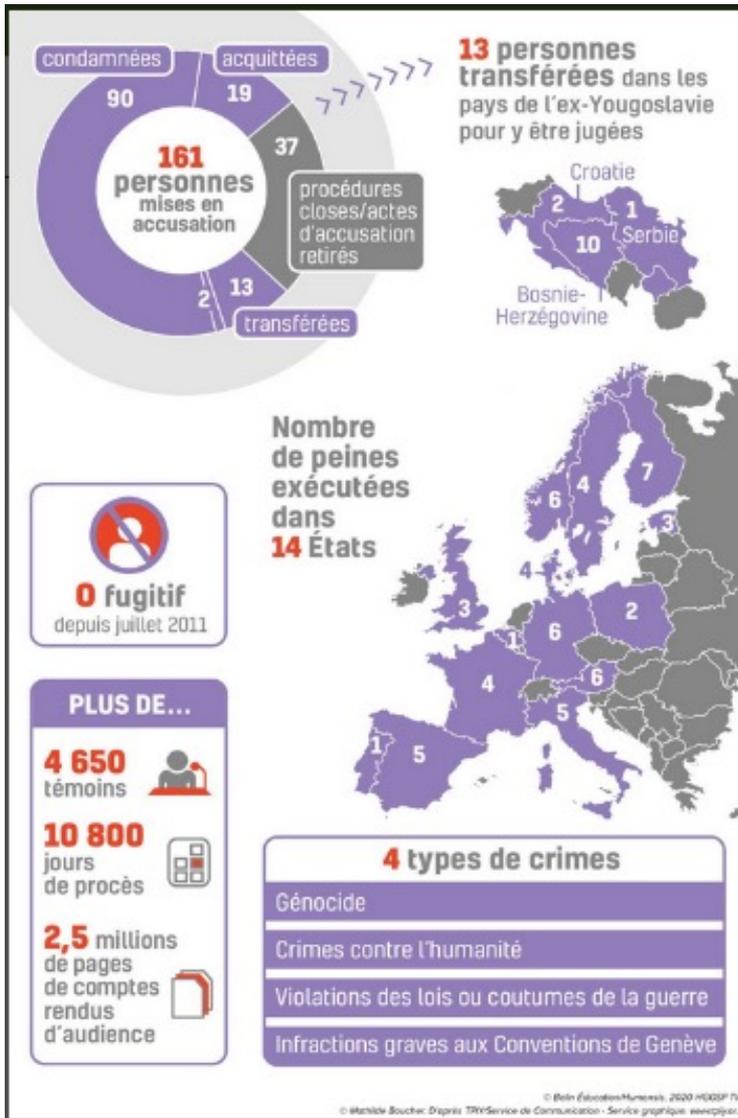
11



16



B-Le génocide controversé, la Bosnie.



Au mémorial de Srebrenica-Potocari, en 2015. Le mémorial et cimetière des victimes du génocide a été inauguré en 2003 par l'ancien président des États-Unis Bill Clinton, en fonction lors de la guerre de Bosnie et des accords de Dayton. Le terme de génocide n'apparaît pas dans le nom du lieu.



Président de Médecins sans frontières entre 1982 et 1994, Rony Brauman déclarait à propos des massacres de Srebrenica :

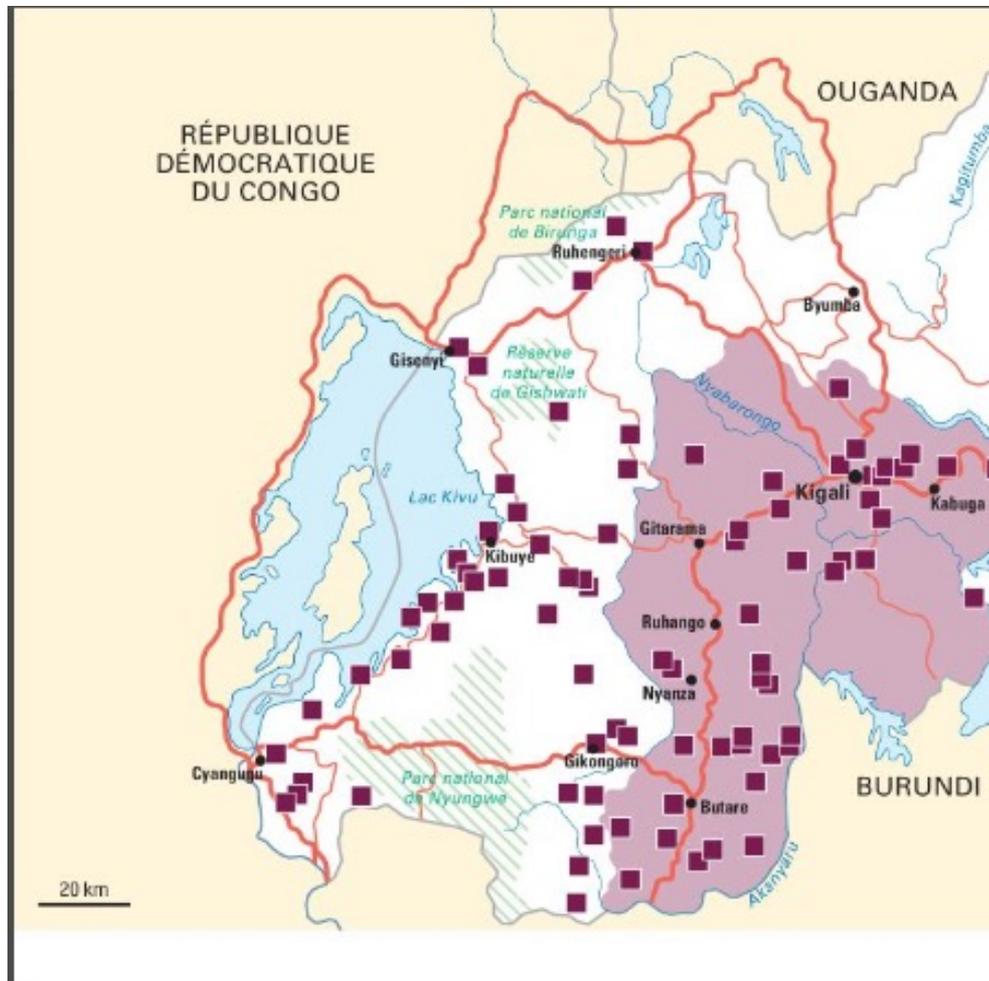
« Les faits sont pourtant clairs et acceptés par tous, mais on a appelé ça un génocide. Srebrenica a été le massacre des hommes en âge de porter des armes. C'est **un crime contre l'humanité indiscutable**, mais on a laissé partir des femmes, des enfants, des vieillards, des gens qui n'étaient pas considérés comme des menaces potentielles. »

« Deux ou trois choses que je sais du Mal... », entretien avec Rony Brauman, *Témoignage Chrétien*, 17 janvier 2008.

[...] Si l'on se place sur le plan de l'historien, les innombrables crimes contre l'humanité perpétrés dans l'ex-Yougoslavie de 1990 à 1995 ne constituent pas un crime de génocide. [...] Il faut, pour éviter de s'enfermer, distinguer le point de vue du juriste, bridé par un texte de loi, et celui de l'historien, qui ne donne pas au concept de génocide le même contenu. [...] Je pense que Srebrenica, qui représente le pic de violence dans les guerres dans l'ex-Yougoslavie, est **un acte génocidaire et non un génocide**. Cela aurait été un génocide si des actes de cette nature avaient été exécutés en de nombreux autres endroits, comme ce fut le cas pour le génocide des Arméniens en 1915-1916, celui des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, et celui des Tutsi au Rwanda en 1994.

Yves Ternon, « La décision de la CIJ sur Srebrenica », *Le Monde*, 2 mars 2007.

C-Le génocide au Rwanda, des chantiers historiques et mémoriels ouverts.



NIVEAU INTERNATIONAL



TPIR

- Les planificateurs, leaders du génocide, ceux qui ont agi en position d'autorité
- Les meurtriers de grand renom coupables de tortures sexuelles ou de viols

NIVEAU NATIONAL



JUSTICE PÉNALE RWANDAISE

- Les auteurs, coauteurs ou complices d'homicide volontaire ou d'atteintes ayant entraîné la mort
- Les coupables de tortures sexuelles ou de viols

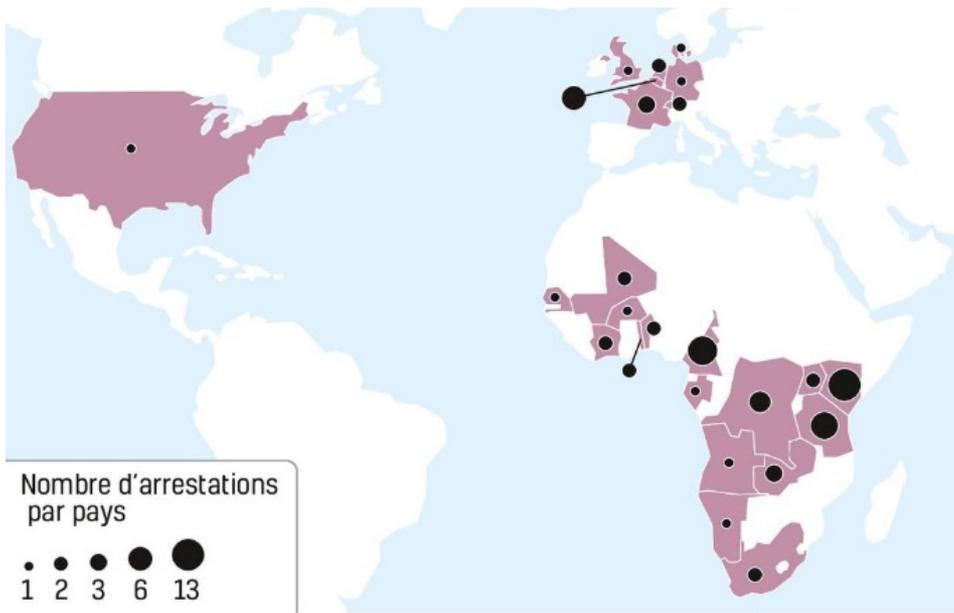
NIVEAU LOCAL



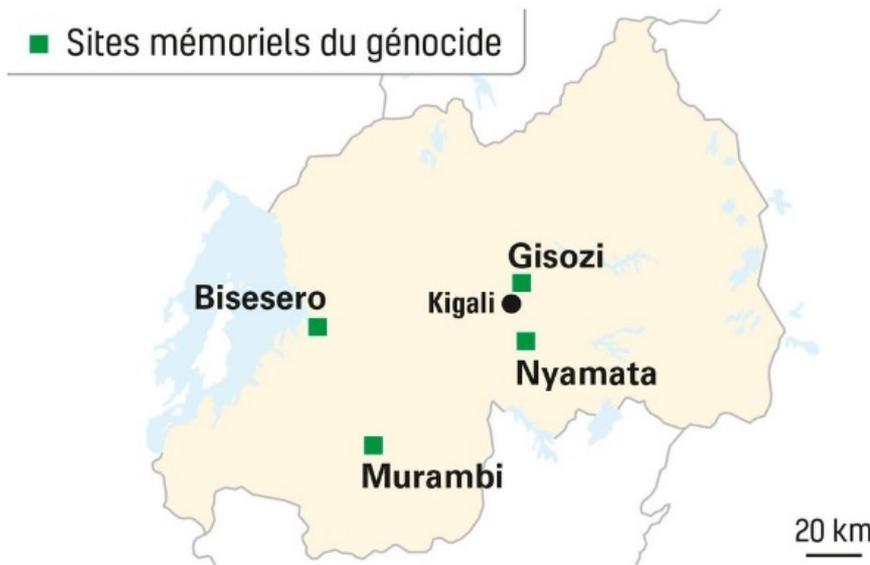
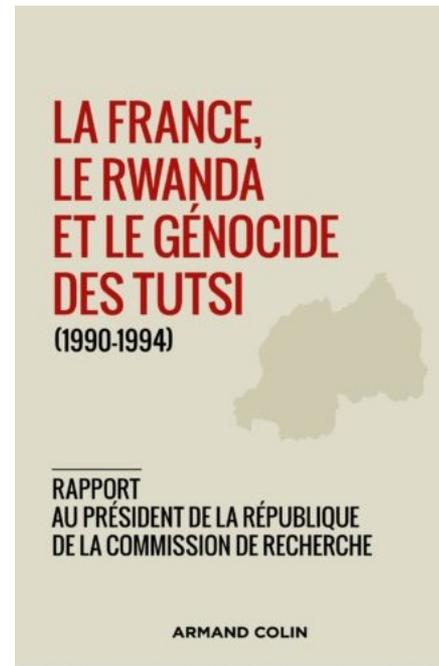
TRIBUNAUX GACACA

- Ceux qui ont commis des atteintes graves sans intention de causer la mort
- Ceux qui ont commis des infractions contre les biens

- 1,9 million de dossiers
- 800 000 condamnés soit 1/5^e de la population adulte de 1994



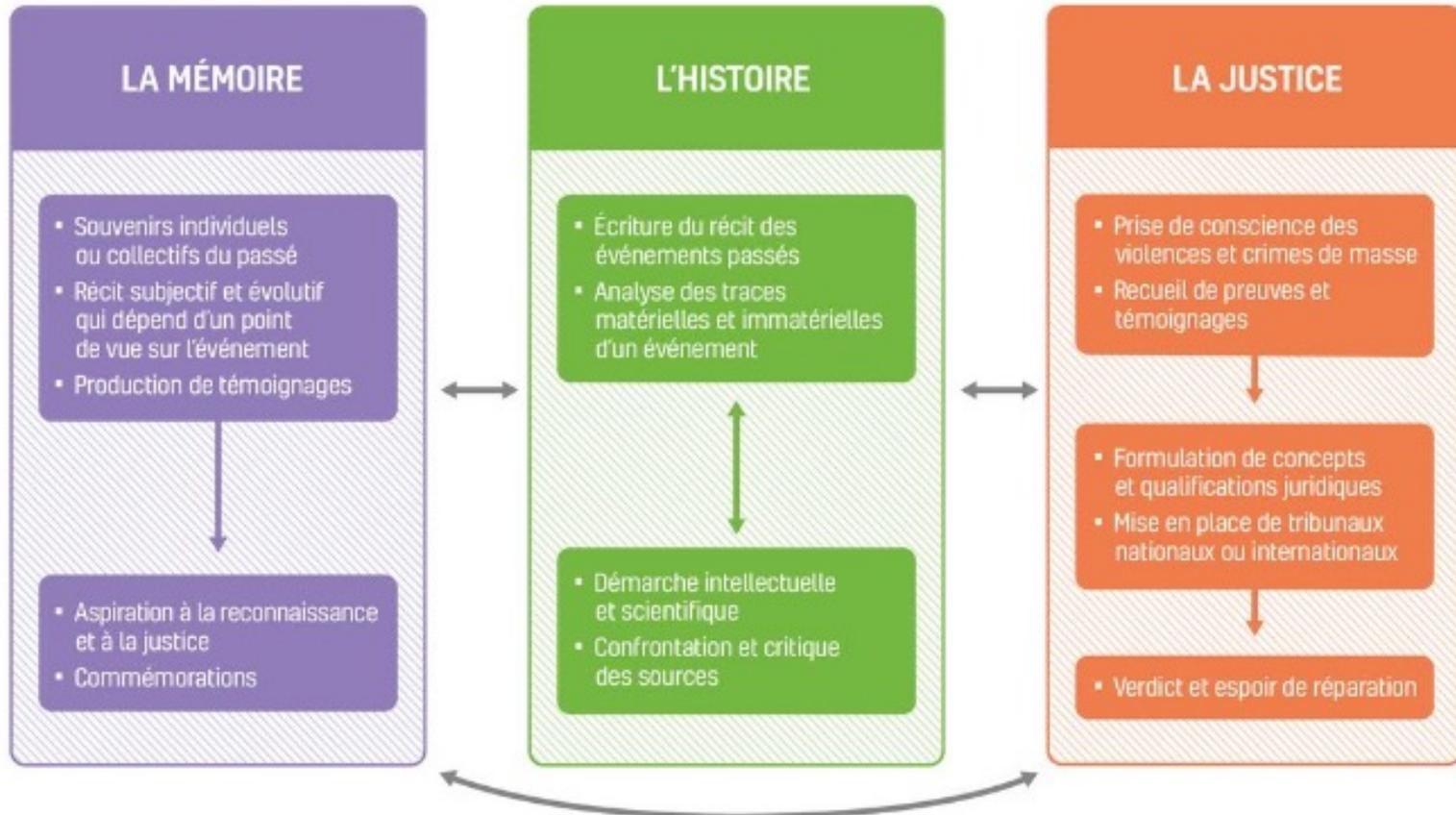
© Belin Éducation/Humensis, 2020 HGGSP Tie
© Droits réservés



© Belin Éducation/Humensis, 2020 HGGSP Tie
© Droits réservés



Conclusion



Histoire et mémoires

HISTOIRE ET MÉMOIRES DES CONFLITS

DES MÉMOIRES MULTIPLES ET CONTRADICTOIRES

L'histoire dépend de son contexte et de ses utilisateurs mais permet de faire converger les mémoires



Les mémoires sont subjectives et peuvent être facteurs de tension ou d'apaisement ;
l'histoire se doit d'être objective

HISTOIRE, MÉMOIRE ET JUSTICE

Histoire et justice

La justice internationale s'inscrit dans un processus de construction qui remonte
à la fin de la Seconde Guerre mondiale

Justice internationale et justice locale poursuivent les mêmes objectifs : établir les responsabilités
des coupables, se garantir contre l'impunité, pacifier les sociétés

L'historien peut utiliser la justice comme source
Les historiens sont conviés comme témoins

L'HISTOIRE ET LES MÉMOIRES DU GÉNOCIDE DES JUIFS ET DES TSIKANES

HISTOIRE ET MÉMOIRES



Mémoires traumatisées, en partie enfouies,
d'où la nécessité d'un travail d'histoire pour
les aider à émerger et à s'affirmer

HISTOIRE ET JUSTICE



Lorsque les faits sont anciens comme dans
le cadre des procès concernant le génocide
des Juifs et des Tsiganes, le travail de l'historien
s'avère incontournable pour que la justice passe